

FORMULAIRE DE RÉSERVATION D'ESPACE

**28-29
MARS
2020**

NOM DE L'ENTREPRISE :	
ADRESSE :	
VILLE, PROVINCE et CODE POSTAL:	
PERSONNE CONTACT :	
TÉLÉPHONE :	
COURRIEL :	
SITE INTERNET :	
PERSONNE CONTACT LORS DE L'ÉVÈNEMENT	
Cellulaire :	
Courriel :	

Notre profil d'exposant est le suivant : (Indiquez votre catégorie d'exposant)

Profil d'exposant : _____
 (•Vélos et composantes •Vêtements et accessoires •Santé et nutrition •Voyages, événements et services
 •Entraînement •Clubs et associations •Course à pied et triathlon •Sports d'endurance)

L'ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS SE FERA SUR LA BASE DU PREMIER ARRIVÉ, PREMIER ATTRIBUÉ SUR RÉCEPTION DE L'ENTENTE DE LOCATION SIGNÉE ACCOMPAGNÉE DU 1^{ER} VERSEMENT.

√	EMPLACEMENT		Qté	SERVICES-MATÉRIEL	
<input type="checkbox"/>	7 X 10	385.00\$		Prise électrique	inclus
<input type="checkbox"/>	10 X 10	550.00\$		Table rectangle 6'	inclus
<input type="checkbox"/>	10 X 20	935.00\$		Chaises (2)	inclus
<input type="checkbox"/>	10 X 30	1320.00\$		Code WI-FI	inclus
<input type="checkbox"/>	10 X 40	1705.00\$		Table Bistro laqué	25.00\$
<input type="checkbox"/>	20 X 20	1750.00\$		Tabouret	10.00\$
<input type="checkbox"/>	20 X 30	2475.00\$		Nappe	15.00\$
<input type="checkbox"/>	20 X 40	3245.00\$		Jupe	25.00\$
				Mur rideau 10 X 20	150.00\$
				Boîte à lunch Sam.	10.00\$
				Boîte à lunch Dim.	10.00\$

(A) Total Emplacement : _____ (+ tx)\$

(B) Total Services - Matériel _____ (+ tx)\$

Note : Une facture vous sera expédiée pour confirmer vos besoins. Inclus 2 laissez-passer par kiosque de 10 X 10.

RÉSERVER VOTRE PLACE 2020

PAIEMENT

Un premier versement de 50% du coût total de votre réservation sera requis lors afin de confirmer votre réservation. L'autre 50% est requis avant le 1er février 2020.

- Paiement par chèque**
à l'ordre de **Salon du Vélo et de la course à pied**
631, rue des Bains, St-Honoré, QC, G0V 1L0

Le paiement complet devra être effectué avant l'ouverture du Salon.

- Paiement par carte de crédit**

Numéro de carte

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom figurant sur la carte

Date d'expiration

--	--	--	--	--	--

Code de sécurité

--	--	--	--

MONTAGE

Journée de montage : **Vendredi 27 mars (8h à 22h)** **Samedi 28 mars (7h30 à 8h30)**

Heure d'arrivée : _____

Temps approximatif d'installation : _____

Besoins particuliers :

Marques présentées :

- Je confirme avoir pris connaissance des «termes et conditions» et j'accepte les conditions stipulées dans cette section.

SIGNATURE

TITRE

DATE

VEUILLEZ RETOURNER CE FORMULAIRE PAR COURRIEL À reservation@salonvelosaglac.com

Pour toutes questions concernant le Salon, contacter M. Jean-François Brassard au 418-548-2603, M. Sylvain Lavoie au 418-540-5377 ou par courriel à info@salonvelosaglac.com

RÉSERVER VOTRE PLACE 2020

TERMES ET CONDITIONS

RÉSERVATION D'ESPACE

La réservation sera garantie lorsque SVS Production aura reçu le formulaire de réservation d'espace complété et le premier versement. L'organisation se réserve le droit de changer ou de modifier les plans et la disposition de l'évènement en général.

Salon du Vélo et de la course à pied du Saguenay-Lac-St-Jean se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler en totalité ou en partie, l'évènement en raison de force majeure ou du fait du propriétaire de l'immeuble où doit se tenir l'évènement auquel cas Salon du Vélo et de la course à pied du Saguenay-Lac-St-Jean sera entièrement libérée de ses obligations à l'égard de l'exposant sous réserve de ce qui suit. L'exposant n'aura alors droit qu'à la restitution des sommes versées à Salon du Vélo du Saguenay-Lac-St-Jean aux termes du présent contrat à titre de loyer pour l'espace ou les espaces loués.

LAISSEZ-PASSER

Pour chaque kiosque de 10 X 10 et moins, l'exposant a droit à 2 laissez-passer. Vous avez l'obligation de fournir les noms avant le 1^{er} mars. Ils sont nécessaires pour accéder au Salon, sinon, vous devez acquitter le droit d'entrée.

ANNULATION DE L'ENTENTE

Aucune somme payée ou payable par l'exposant en vertu du présent contrat ne lui sera remboursée si l'exposant n'utilise pas l'espace réservé. L'organisation se réserve le droit de refuser, lors de l'évènement, un exposant qui n'a pas acquitté la totalité du paiement de l'emplacement.

VENTE DIRECTE AU DÉTAIL

Le Salon se veut un endroit d'exposition pour la présentation de produits et services. La vente au détail d'**articles promotionnels** est possible. Cependant, vous devez détenir l'autorisation du promoteur afin de vous permettre d'effectuer des ventes directes au détail à votre kiosque. *Sans autorisation du promoteur, aucune vente au détail n'est permise.* Le Salon se veut avant tout une vitrine pour présenter vos nouveautés et faire connaître vos produits, services et événements aux visiteurs. Cependant, les ventes dirigées sur votre site de vente en ligne sont privilégiées et acceptées pendant la durée du Salon.

PRÉSENCE DANS LE KIOSQUE

L'exposant doit assurer la présence d'au moins une personne dans le kiosque durant les heures d'ouverture du Salon.

KIOSQUE ALLOUÉ

L'utilisation de l'espace est strictement réservé à l'exposant et ne peut céder en partie ou en totalité, toutes activités ou expositions ayant lieu dans l'espace loué sans l'autorisation du promoteur.

Le promoteur se réserve le droit de déplacer l'espace loué comme elle le juge approprié, à son entière satisfaction, pour le bénéfice de l'exposant.

L'exposant convient d'être lié par les modalités, conditions et règlements présents au contrat.

ASSURANCE

L'exposant doit souscrire, avant le début du Salon, à une assurance de responsabilité civile des entreprises comprenant une limite de garantie d'au moins deux millions de dollars (2 000 000 \$) par sinistre et incluant une clause de recours entre co-assurés.